



Juillet - Août 2023

I. ACTUALITÉS

- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR): La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), promulguée le 10 mars 2023, fait de la planification territoriale des ENR une priorité. Elle prévoit notamment que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. La Ministre de la Transition énergétique a transmis un courrier daté du 29 juin 2023 sur ce sujet à l'ensemble des maires, afin de les sensibiliser à cette démarche nouvelle. Comme évoqué dans notre lettre d'information CDTE de juin dernier, plusieurs outils, dont certains en cours d'enrichissement, sont à la disposition des élus du Val d'Oise pour mettre en place ces zones:
 - Le ministère de la transition énergétique a mis à la disposition des élus locaux un guide de planification des énergies renouvelables présentant le principe des zones d'accélération, précisant le calendrier et recensant l'ensemble des outils. Disponible ici (17 pages):
 - Le portail cartographique des EnR est disponible ici :
 - Un guide pas à pas du portail cartographique est à consulter ici (29 pages):
 - Un espace d'entraide (avec code de connexion) a été mis en place sur la plateforme Expertisesterritoires du CEREMA. Il s'adresse à tous les utilisateurs du portail cartographique des EnR et en particulier aux collectivités locales (communes et intercommunalités), chargées d'élaborer les « zones d'accélérations » mais aussi aux bureaux d'études, etc. :
 - Les webinaires du CEREMA vont se poursuivre à la rentrée : 🥢
- ENR (2): Afin d'aider les élus à mieux comprendre les principaux enjeux de chacune des sources d'EnR, l'ADEME a réalisé un jeu de 8 fiches présentant pour chacune de ces EnR les chiffres-clés, les atouts, le rôle de l'élu et les grandes étapes d'un projet, les idées reçues et sujets de débats. Disponibles ici :
- ENR (3): ENEDIS a développé un outil d'aide à la décision, le « bilan de mon territoire », établi aux mailles géographiques région, département, intercommunalité (EPCI), commune et quartier (IRIS). Il s'adresse particulièrement aux collectivités locales qui souhaitent un bilan de production et de la consommation d'électricité, ou assurer un suivi de leurs politiques de transition écologique. A consulter ici:
- ENR (4): L'Office français de la biodiversité (OFB) a rassemblé, sur une interface cartographique, l'ensemble des zonages environnementaux à prendre en compte pour identifier des zones d'accélération à l'implantation d'énergies renouvelables terrestres. A consulter ici :

II. À VOS AGENDAS!

- L'ADEME Île-de-France et la DRIEAT vous convient aux Assises des Énergies Renouvelables franciliennes 2023 qui auront lieu le jeudi 19 octobre 2023 à La Défense. Vous trouverez en pièce jointe le « Save the date » de la journée. Le programme définitif ainsi que le formulaire d'inscription vous seront diffusés prochainement.
- Vous organisez des évènements dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.
 Pour les faire connaître, n'oubliez pas d'utiliser la plateforme européenne. Pour en savoir plus :
 Vous pouvez contacter Madame Sylvie GERBER, DDT 95, pour plus de renseignements par téléphone au 06 13 05 46 74 ou par courriel : sylvie.gerber@val-doise.gouv.fr

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

• **Géothermie**: avec l'appui de l'ADEME, une mission régionale d'animation géothermie est en place depuis septembre 2021. Elle s'adresse aux porteurs de projets publics et privés (collectivités, entreprises, associations) ainsi qu'aux acteurs de la filière (bureaux d'études, espaces de conseils en énergie, ...). Plus de renseignements ici:

IV. <u>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</u> - pour se former et s'informer

- Le CLER, réseau pour la transition énergétique, propose 5 outils méthodologiques aux collectivités territoriales pour animer et concevoir leur politique énergétique. A consulter ici :
- L'AFL, la banque des collectivités, publie une étude inédite consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments détenus par les collectivités territoriales. Cette étude présente les enjeux de ce versant majeur de la transition écologique, ainsi que les freins trop souvent rencontrés par les collectivités. Elle propose ensuite un mode d'emploi destiné à guider toutes les collectivités dans le maquis des outils juridiques et financiers à leur disposition pour accomplir les travaux de rénovation. Le document (26 pages) est disponible ici:
- Rénovation énergétique des bâtiments scolaires : la mission du Sénat (présidée par M. Jean-Marie MIZZON, sénateur de la Moselle) sur la rénovation énergétique du bâti scolaire a rendu son rapport en juin 2023 (rapport de 304 pages et 10 vidéos de plusieurs auditions) :
- Le comité interministériel de la sécurité routière, qui s'est tenu le 17 juillet dernier, a donné lieu à l'annonce de plusieurs mesures qui concernent directement les cyclistes et les piétons. L'ensemble des mesures est disponible dans le dossier de presse (75 pages) ici :
- Vélo: Pour favoriser et améliorer la connaissance des déplacements, Transdev, a lancé en 2021 avec son partenaire Villes de France une étude sur les Pratiques et usages du vélo dans les villes moyennes. Celle-ci a été portée par un collectif de partenaires rassemblant également l'ADEME et la Banque des Territoires, et a été réalisée par le bureau d'études Transamo, et les instituts Nova 7 (en lien avec Copenhagenize) et IPSOS. L'étude a été pensée pour aider les collectivités dans la définition, puis le suivi de leur politique cyclable, en leur offrant un référentiel sur lequel s'appuyer, ainsi que des grilles de lecture pour l'analyse de leur territoire (59 pages). A lire ici: